



AGENCE FRANÇAISE
DE SÉCURITÉ SANITAIRE
DES ALIMENTS

LE DIRECTEUR GENERAL

Afssa – dossier n° 2009-1914 – INSEGAR 25 WG
dossier lié n° 8400477

Maisons-Alfort, le 17 décembre 2009

AVIS

de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments
relatif à la demande d'autorisation de mise sur le marché
de la préparation phytopharmaceutique
INSEGAR 25 WG, identique à INSEGAR

L'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa) a accusé réception d'un dossier, déposé par SYNGENTA Agro S.A.S, relatif à une demande d'autorisation de mise sur le marché de la préparation INSEGAR 25 WG.

Considérant que cette préparation est déclarée identique au produit de référence INSEGAR, dont l'autorisation de mise sur le marché, n° 8400477, est en cours de validité ;

Considérant que la composition intégrale déclarée pour INSEGAR 25 WG est bien strictement identique à celle déclarée pour INSEGAR ;

L'Afssa émet un avis favorable à la demande d'autorisation de mise sur le marché de la préparation INSEGAR 25 WG, présentée par SYNGENTA Agro S.A.S, mise sur le marché qui doit se faire dans des conditions, notamment d'étiquetage et d'emploi, strictement identiques à celles prévues pour le produit INSEGAR.

Marc MORTUREUX